

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 2 Juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes BLATTMANN Sabine représentant M. CUGNET Gérard, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, ARNAUD Paul représentant Mme ISAIA Monique, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mmes JAUBERT Sylvie et ISAIA Monique.

Délibération n°2012/80

OBJET : CONVENTION SKI PASS CCVU/ REGIE PRA-LOUP UBAYE 04/ SARL COUTTOLENC Frères : FORFAIT MULTI STATIONS 6 JOURS ET SKI PASS SAISON UBAYE -Pra Loup-Le Sauze-Sainte Anne-

Le Conseil de Communauté,

VU le projet de convention qui lui est soumis au terme de laquelle les gestionnaires des stations de ski de Pra Loup, du Sauze, de Ste Anne conviennent de créer :

- Un forfait multi-stations 6 jours – Pra Loup – Le Sauze – Ste Anne
- Un Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne

Sur proposition du Président,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention qui lui est soumise,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **PREND ACTE** que :

1. pour la saison 2012/2013, les prix de ces 2 produits sont fixés comme suit

Forfait multi-stations 6 jours - Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne :

Enfant (de 5 à 11 ans) – Vermeil (de 65 à 74 ans) = **142 €**

Adulte (de 12 à 64 ans) = **173 €**

Ski- Pass Saison Ubaye – Pra Loup- le Sauze- Sainte Anne : **395 €**

2. la clef de répartition de la vente de ces 2 produits est arrêtée comme suit :

RPLU pour les Remontées mécaniques de Pra-Loup **54 %**

SARL Couttolenc pour les Remontées mécaniques du Sauze..... **40 %**

C.C.VU pour les remontées de Sainte-Anne. **6 %**

- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget annexe ski les recettes afférentes à ces produits.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
M. LANFRANCHI.

Séance du 2 juillet 2012